

Le 15 mai 2007

Monsieur Richard Quesnel
Président et Directeur général
Consolidated Thompson
1155, rue Université, suite 508
Montréal (Québec) H3B 3A7

**Objet : Mine de fer du lac Bloom
(3211-16-02)**

Monsieur,

Nous avons procédé à l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact que vous avez produite, y compris les documents complémentaires déposés en avril. Dans l'ensemble, l'étude d'impact répond de façon satisfaisante à la directive du ministre qui vous a été envoyée le 1^{er} juin 2006 et contient assez d'informations pour que nous puissions en établir la recevabilité. Cependant, quelques points devront être éclaircis rapidement, si possible avant la fin de la période d'information et de consultation publiques.

QC-A Parc à résidus

Nous croyons que l'analyse des variantes pour le parc à résidus pourrait être bonifiée, et nous voulons nous assurer qu'il n'existe aucune variante permettant d'épargner la majorité des plans d'eau. Dans l'option retenue (option A optimisée), le lac Mazaré est toujours utilisé pour l'entreposage de stériles et de résidus. Il s'agit d'un lac de bonnes dimensions dont l'indice écologique est élevé. L'utilisation de lacs à des fins industrielles semble être vue comme une solution acceptable en soi alors qu'une telle solution ne devrait être proposée qu'en dernier recours après que l'on ait élaboré et étudié soigneusement tous les scénarios possibles qui visent à réduire au minimum les impacts sur le milieu aquatique. S'il est impossible de retenir un scénario qui épargne tous les lacs du site, cette impossibilité doit être bien étayée : contraintes techniques, économiques, etc. La destruction de lacs constitue vraisemblablement l'enjeu environnemental majeur de ce projet, et l'absence de justification solide et bien documentée pourrait nuire à l'acceptabilité du projet.

...2

Nous croyons qu'une réunion sur le sujet, regroupant les différents intervenants interpellés par ce dossier, pourrait être utile pour la poursuite du projet. Quoique les résultats de la tenue d'une telle réunion dépendent en grande partie de la qualité des informations présentées, l'échéancier de la période d'information et de consultation publiques fait en sorte qu'il ne faudrait pas la retarder indûment.

QC-B Tableau 4.26

Une erreur s'est glissée pour le calcul du critère de protection de la vie aquatique chronique pour le cadmium. Pour une dureté de 7,83 mg/l de CaCO₃, la valeur inscrite devrait être de 0,00033 mg/l et non de 0,00013 mg/l.

Pour le mercure, il existe également un critère d'eau de surface pour la protection de la faune terrestre piscivore de 0,0000013 mg/l. La limite de détection obtenue pour ce contaminant ne permet pas de savoir si le critère est dépassé dans le milieu aquatique de la zone d'étude.

QC-C Respect des objectifs environnementaux de rejet

À l'étape de l'analyse environnementale, il faudra établir la comparaison entre les concentrations attendues dans le rejet et les objectifs environnementaux de rejet. Cet exercice pourrait être réalisé à partir des résultats des essais de traitement de l'eau présentés à l'annexe 4 du document « Réponses », si ceux-ci sont représentatifs de l'effluent traité.

QC-D Bassin de sédimentation

Localiser le bassin de sédimentation mentionné à la réponse 16a et à la section 2.2.5 du Volume 4, ainsi que le bassin de décantation mentionné à la réponse 43a et à la section 2.2.4 du Volume 4. Est-il possible d'évaluer si la superficie de ces bassins sera suffisante à la sédimentation des particules?

QC-E Schéma de gestion des eaux

Le schéma des eaux présenté à la figure 3.6 du Volume 1 de l'étude d'impact devra être modifié pour refléter la nouvelle gestion des eaux. Ce schéma devrait permettre d'identifier les apports d'eau des aires d'accumulation de stériles et de résidus, les eaux d'exhaure, les eaux de ruissellement et de drainage, les eaux sanitaires ainsi que le drainage périphérique non contaminé. Ce schéma devrait également permettre de déterminer ce qui constitue un effluent final; est-ce le cas pour l'effluent issu du séparateur d'huile situé en aval du bassin de décantation et qui récolte les eaux de drainage périphérique du site minier (halde à stériles du lac Pignac, aire de stockage du minerai et du concentré)? Éventuellement, tous les éléments de la gestion des eaux devront également être présentés sur un support cartographique.

QC-F Analyse chimique des sols de surface

Selon les renseignements présentés, il ne semble pas y avoir eu de duplicata d'échantillons prélevés sur le terrain lors de la campagne de caractérisation. La caractérisation complémentaire des sols de surface devra être faite conformément au cahier 1 du Guide d'échantillonnage à des fins d'analyse environnementale et du Guide de caractérisation des terrains.

Les réponses à ces questions devront être déposées en 40 copies, et nous nous chargerons de transmettre au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le nombre de copies dont il a besoin pour sa consultation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du Service des projets industriels
et en milieu nordique,



Robert Joly

c.c. Jacques Grondin

